

QUESTION ORALE DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

SESSION DES 15 ET 16 DECEMBRE 2022 QUESTION ORALE relative à la trajectoire d'investissement du Conseil régional

Exposé des motifs :

Les rapports du GIEC et du Haut Conseil pour le Climat incitent la puissance publique à accélérer d'urgence pour inverser la tendance dans la lutte contre le réchauffement climatique. Au moment où les inégalités sont aggravées par la crise, notre collectivité a toute sa part à prendre pour la justice climatique et sociale.

Selon les travaux d'I4CE (Institute for Climate Economics), les collectivités territoriales devraient, pour remplir les engagements européens et internationaux de la France en matière de neutralité carbone, plus que doubler leurs investissements annuels en direction du climat (12 Mds€ annuels contre 5,5 Mds€ actuellement), pour atteindre environ 20 % du total de leurs dépenses d'investissement actuelles.

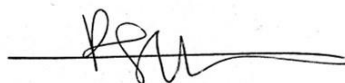
En ce qui concerne notre collectivité, il est possible d'avoir une autre lecture du maintien de la notation de l'agence Standard & Poor's. Cette notation atteste de la solidité financière de la collectivité, gage de confiance auprès des partenaires bancaires. Or, le niveau d'investissement de notre collectivité va symboliquement repasser sous les 500 millions d'euros.

Standard & Poor's évoque d'ailleurs une « planification à long terme prudente et précise » sans plus de précision. Au vu du contexte et des crises qui se prolongent, cette analyse interroge. S'agit-il d'être prudent dans nos investissements pour les lycées, les transports publics, la transition écologique, l'accompagnement pour la résilience des territoires ?

Les conditions semblent pourtant réunies pour accélérer les investissements en faveur de la transition écologique et sociale. Des ressources sont à aller chercher (fonds européens, fonds du Gouvernement) et l'endettement est justifié pour de tels investissements qui permettront à terme, de diminuer les factures énergétiques des collectivités et des particuliers, tout en réduisant la dette écologique que nous laisserons aux générations futures.

Nous vous demandons, Madame la Présidente :

- **Comment le niveau d'investissement revu à la baisse de notre collectivité permettra de répondre aux défis climatiques et sociaux ?**
- **Pourquoi ne pas envisager de déployer un milliard d'euros d'investissements supplémentaires d'ici à la fin du mandat sur les chantiers prioritaires : rénovations énergétiques des bâtiments publics et des logements des personnes aux revenus modestes, verdissement des flottes de véhicules avec de nouvelles motorisations, développement du ferroviaire, de la pratique du vélo, soutien à la résilience des territoires ?**



Pascale Hameau
Conseillère régionale